

Claude Snow [1943-]

Militant et travailleur social

Co-fondateur du Comité des 12 *pour la justice sociale*

Caraquet, N.-B.

(1999)

La dé-McKennisation

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Claude SNOW
Militant et travailleur social, co-fondateur du Comité des 12 *pour la justice sociale* (Caraquet, N.-B.)

La dé-McKennisation.

Caraquet, N.-B., Comité des 12 *pour la justice sociale*, 1999, 64 pp.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur le 2 mai 2013 de diffuser ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : Claude Snow csnow@nb.sympatico.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 27 août 2013, revue et corrigée le 23 septembre 2013 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



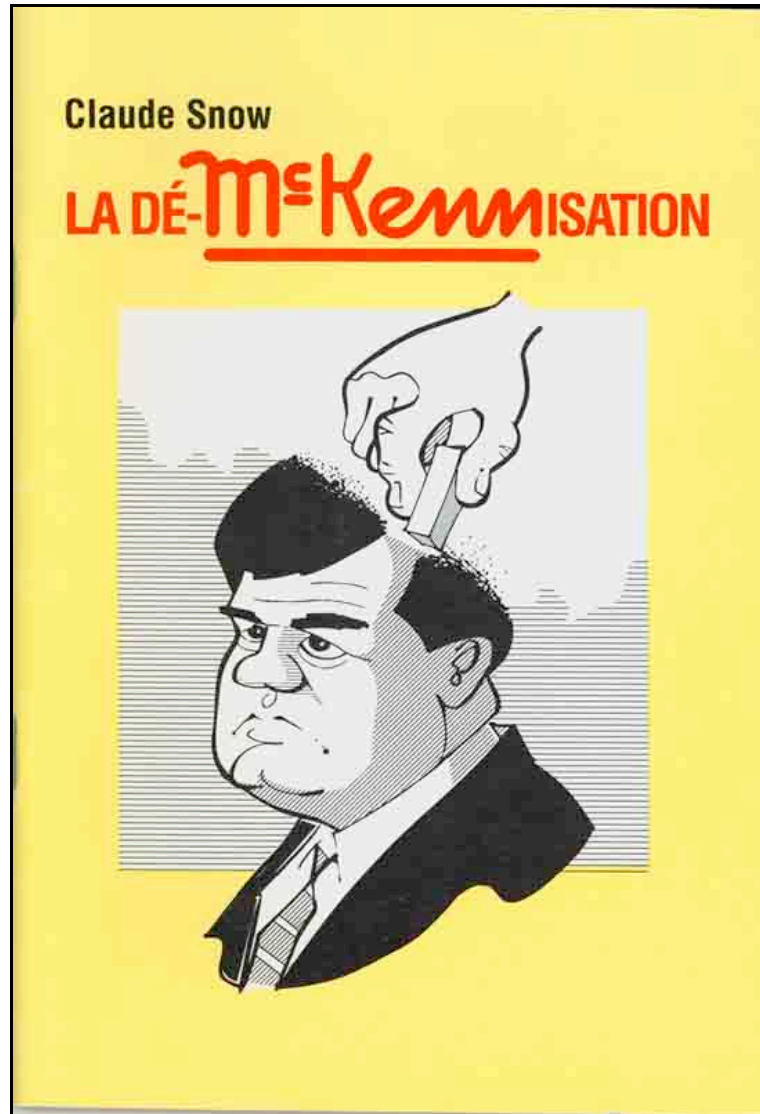
Claude Snow [1943-]

Militant et travailleur social

Co-fondateur du Comité des 12 *pour la justice sociale*

Caraquet, N.-B.

La dé-McKennisation.



Caraquet, N.-B., Comité des 12 *pour la justice sociale*, 1999, 64 pp.

La dé-McKennisation.

QUATRIÈME DE COUVERTURE

[Retour à la table des matières](#)

Claude Snow est diplômé en philosophie, en éducation et en service social. Il a été fonctionnaire pendant une vingtaine d'années puis il a décidé de troquer sa sécurité pour le droit de parole et la liberté intellectuelle.

Il fait du travail diversifié, notamment de l'intervention communautaire, de l'animation auprès des groupes populaires, de l'intervention en santé mentale, de la thérapie conjugale et familiale et de l'enseignement.

Il aide les gens à faible revenu à se prévaloir de leurs droits, sachant qu'il est possible par ce moyen de mettre fin à l'abus de pouvoir et à l'oppression de la part des fonctionnaires.

En passant au crible les politiques sociales, ce livre fait le procès de Frank McKenna qui, pendant une décennie, a administré la pro-



vince du Nouveau-Brunswick comme une entreprise privée, plutôt que de veiller au bien-être social des citoyens.

Il a laissé sa marque au niveau des politiques sociales qui sont devenues restrictives, inflexibles et centralisatrices. Il les a, pour ainsi dire, « McKennisées », ce qui fait qu'elles sont maintenant dépourvues de toute sensibilité à l'égard des besoins, des capacités et des différences individuelles, d'où le fossé qui s'est creusé entre l'Etat et les citoyens à faible revenu.

Quoi de mieux pour nous ouvrir les yeux et nous donner l'heure juste que de partir du vécu quotidien des gens ? Après tout, ce sont eux qui, avec leur gros bon sens, nous rappellent continuellement qu'une bonne politique sociale, comme le bon journalisme, en est une qui afflige les satisfaits et qui satisfait les affligés.

[2]

Du même auteur:

Le Parlement du monde ordinaire, 1977.

Si vous êtes mal pris, écrivez!, 1985.

Comment s'écrire entre collègues, 1986.

Mieux écrire pour mieux se comprendre, 1986.

Guide pratique du président d'assemblée, 1987.

Traiter la tête avec son coeur, 1990.

Traiter le résident comme un invité à sa table, 1998.

ISBN 2-9800452-7-6

*Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
2e trimestre 1999*

Dessin de la couverture:

Marcel Boudreau

Illustrations:

Omer Degrâce

Impression:

La Petite Imprimerie, Caraquet, NB

Distribution:

En vente chez l'auteur,

6, rue Haché, Caraquet, NB E1W 1A4

[3]

Cet ouvrage est dédié au tristement célèbre Frank McKenna qui a laissé en héritage à bien de ses concitoyens la peur et l'insécurité.

[5]

La dé-McKennisation.

AVANT-PROPOS

[Retour à la table des matières](#)

Les mesures de sécurité sociale sont souvent comparées à un filet de sécurité qui soutient et qui protège ceux qui tombent dans le vide et qui risquent de se blesser. Or, il est normal dans les communautés côtières de substituer le filet de sécurité par un filet de pêche, mais l'analogie demeure la même. Tout le monde sait comment des filets déchirés par l'usure ou les éléments sont désastreux pour la pêche et éventuellement pour la survie du pêcheur, tout comme un filet de sécurité percé offre peu de protection.

L'image du filet est celle qui représente le mieux la raison d'être du système de sécurité sociale qui est celui d'aider les citoyens à faire face aux risques sociaux comme la vieillesse, la maladie, les accidents, les pertes d'emploi, l'incapacité de travailler, etc. Quand ces mesures sont absentes, le filet est troué et les personnes éprouvées sont désemparées, insécures et vulnérables.

C'est pourtant ce qui se produit en ce moment au Nouveau-Brunswick. Le filet de sécurité sociale est plein de trous parce que les politiques publiques, qui sont les mailles du filet, sont rigides et insensibles, souvent disgracieuses et cavalières, et parfois même, oppressantes et pernicieuses. Elles empoisonnent la vie de nos

concitoyens à faible revenu en les maintenant dans la peur et l'insécurité.

La tâche qui nous attend est celle de réparer les mailles, une à la fois, un travail long et ardu qui se fait mieux en corvées, c'est-à-dire collectivement. Il faut d'abord mettre l'accent sur la vérité car sans elle, il n'est pas possible de construire sur du [6] solide. La vérité est parfois atroce, on le sait, mais elle est quand même moins douloureuse que la honte.

Ce petit livre est le fruit de mes contacts quotidiens avec la détresse humaine. Il aidera, j'espère, à prévenir la désespérance et servira d'antidote au suicide à ceux qui se sentent insécures et impuissants et qui croient qu'il n'y a plus rien à faire pour améliorer leurs conditions de vie, ayant épuisé les tactiques de survie à leur disposition.

J'ose croire que le sens commun va finir par l'emporter sur le discours démagogique gouvernemental qui nous assaille de tous côtés et qui tente de nous maintenir dans l'illusion. Souhaitons que la vérité nous aide à redonner à la liberté et à la justice leurs titres de noblesse.

Claude Snow

Caraquet, Nouveau-Brunswick

Le 1er mai 1999

[7]

Table des matières

[Quatrième de couverture](#)

[Avant-propos](#) [4]

Chapitre 1. [La destruction du filet social](#) [9]

Chapitre 2. [Les valeurs humaines et sociales](#) [19]

Chapitre 3. [Le respect des différences](#) [29]

Chapitre 4. [Les besoins et les capacités](#) [39]

Chapitre 5. [Le raccommodage du filet](#) [50]

[8]

Accéder à un service public, comme l'aide juridique, l'aide au revenu, la faillite personnelle ou le droit à l'information, c'est buter contre une structure rigide et impersonnelle, puis franchir un mur de résistance.



[9]

La dé-McKennisation.

Chapitre 1

LA DESTRUCTION DU FILET SOCIAL

« Même le diable fut un ange au commencement. »

[Retour à la table des matières](#)

Sur le plan social, le Nouveau-Brunswick a connu rien de moins qu'une calamité lorsque Frank McKenna avait les rênes du pouvoir. Le processus d'endoctrinement que les citoyens ont subi sous l'effet des doreurs d'images payés à même les fonds publics n'a fait que contribuer à l'appauvrissement du tissu social. McKenna s'est acharné à modifier la perception de la réalité, mais la réalité, elle, est demeurée la même. Ce n'est pas pour rien qu'on a souvent qualifié son style de technocrate coercitif univisionnaire.

En bon précurseur autoproclamé, McKenna avait son credo qu'il répétait continuellement et à partir duquel il justifiait ses réformes : vivre selon ses moyens, améliorer l'efficacité des services gouvernementaux, et puis, créer des emplois et des possibilités d'affaires ¹. Il incarnait la rectitude morale à son meilleur et essayait de diriger la

¹ L'Acadie Nouvelle, « Le bilan de parcours de Frank McKenna », 28 juin 1994.

province comme on dirigeait une famille autrefois ². Il ne parlait que de frugalité, d'efficacité et d'excellence. Il a réussi par ce moyen à convaincre une bonne partie des citoyens que le gouvernement n'est plus là pour leur donner des services sociaux, mais pour percevoir de nombreuses taxes sur la consommation et l'impôt sur le revenu.

McKenna proclamait toujours bien haut et fort que sa province avait une longueur d'avance sur les autres et que ce qu'elle faisait était à la fine pointe du progrès ³, mais ceux [10] qui sont sincères savent bien qu'il n'en est rien. Il n'y a aucune fierté à retirer du fait que le salaire de bien des travailleurs est à peine supérieur aux prestations d'aide sociale (certains reçoivent 150 \$ par mois de plus que ce qu'ils recevaient en aide au revenu, ce qui représente environ 2 \$ l'heure), de sorte que lorsqu'ils se retrouvent en chômage, ils doivent quand même toucher un complément en aide au revenu. Les efforts que le gouvernement a faits pour changer le mode de vie des gens et les réintégrer au marché du travail auraient sans doute porté fruit s'il y avait eu des emplois réels en bout de ligne, mais malheureusement, une fois le cycle terminé, c'est-à-dire les travaux communautaires, la récupération scolaire et les stages, les participants n'avaient peu d'autre choix que de revenir à la case départ. Malgré cela, McKenna persistait à dire que ses programmes de formation et d'emploi « entraînaient la création de possibilités pour toute une vie ⁴ ».

Comme tous ceux qui fonctionnent en vase clos, convaincu de posséder la panacée à tous les maux à l'intérieur d'un univers mental hermétique, McKenna était capable de persuader là où d'autres auraient échoué lamentablement. Qui d'autre que lui aurait pu faire croire à la population qu'il est normal que le gouvernement « entre en partenariat » avec un bénéficiaire de l'aide au revenu, végétant à 264 \$ par mois, et de négocier des plans d'autosuffisance avec lui d'égal à égal ?

À force de voir le premier ministre manipuler des chiffres et des faits, le cynisme finit par s'installer au sein de la population. Pen-

² Thériault Joseph-Yvon, L'Acadie Nouvelle, 7 avril 1994.

³ L'Acadie Nouvelle, 11 mai 1982.

⁴ L'Acadie Nouvelle, « Le bilan de parcours de Frank McKenna », 28 juin 1994.

dant le règne de McKenna, la création d'emplois était annoncée deux ou trois fois, ce qui donnait l'impression qu'il y avait plus d'emplois de créés qu'il y en avait en réalité. Des emplois temporaires et précaires étaient comptés [11] au même titre que des emplois permanents et les chiffres se rapportant à la santé économique étaient gonflés pour attirer les investisseurs, alors que le nombre réel de familles vivant dans la pauvreté était diminué pour éviter de ternir l'image. McKenna se vantait en 1994 du fait que le nombre de bénéficiaires d'aide au revenu était passé de 41,850 en 1992 à 35,100 en 1994 ⁵. Encore aujourd'hui, au niveau de l'aide au revenu, les bénéficiaires qui suivent des programmes de formation et d'emploi ne sont plus comptés comme bénéficiaires même si les allocations qui leur sont versées sont tellement faibles qu'ils sont admissibles à la carte médicale. Ces personnes sont techniquement des assistés sociaux car ils bénéficient de l'aide au revenu.

Sa vision bien simpliste des facteurs de motivation au travail plaisait cependant à une partie de l'électorat qui ne manquait pas de lui témoigner son appui lors des sondages et au moment de l'élection. « Je crois, disait-il, qu'obliger les assistés sociaux à faire des travaux communautaires en retour d'un chèque mensuel est un nouveau style de libéralisme. Il incite les gens à une certaine dignité de travailler et à faire partie de la force ouvrière. Nous devons briser ce cercle de la dépendance et nous devons modifier nos programmes sociaux pour leur donner ce goût de travailler ⁶.

Son style populiste ne manquait pas d'attirer les louanges de tous ceux qui nourrissent du ressentiment envers ceux qui ne travaillent pas et qui reçoivent des allocations du gouvernement. C'est pour quoi ses idées au sujet des camps de travail et des travaux communautaires forcés ont trouvé bon accueil chez bon nombre de citoyens, autant chez les mieux nantis ahuris de payer des impôts que chez les ouvriers à faible revenu qui sentaient [12] qu'enfin, quelqu'un avait le courage d'abaisser à un niveau encore plus bas que le leur ceux qui ne travaillaient pas.

⁵ L'Acadie Nouvelle, « Le bilan de parcours de Frank McKenna », 28 juin 1994.

⁶ L'Acadie Nouvelle, 24 septembre 1993.

C'est un fait que la population vit en tout temps avec un certain nombre de paradoxes, comme par exemple, les étrangers qui arrivent ici sont toujours surpris de voir qu'il est obligatoire d'afficher la teneur en gras des aliments, et puis, que les gens les achètent pareil. Pour faire justice à McKenna, il faut reconnaître qu'il a réussi malgré ses politiques repoussantes à charmer une bonne partie de l'électorat. Par son pragmatisme et ses solutions mécaniques et simplistes des problèmes sociaux complexes, à l'instar de Mike Harris de l'Ontario, il s'est attiré les louanges de bien des individus, autant ici qu'à l'extérieur. Ils admiraient en lui le politicien qui avait l'audace d'entreprendre des réformes, sans porter d'attention au fait qu'il ne regardait pas la réalité sociale en face.

Ce n'est pas le cas cependant pour les citoyens de la Péninsule acadienne qui se rappelleront longtemps le mépris et la diffamation dont ils ont été l'objet de la part de McKenna. Non seulement il n'a pas cru bon de réprimander David Olmstead, le député de Mactaquac, quand il a dit en 1996 qu'il était en faveur de l'assimilation des Amérindiens et des Acadiens, il a lui-même l'année suivante déclaré que la Péninsule avait une histoire de rébellion et de violence et que les gens avaient l'habitude de recourir à la violence pour régler les différends. Il n'a pas obligé non plus Jane Barry, la solliciteuse générale, à retirer ses paroles quand elle a dénigré à son tour les gens de la Péninsule en février 1998 en disant qu'ils avaient une histoire d'agitation sociale et qu'ils avaient recours à la désobéissance civile pour avoir gain de cause.

[13]

Les bénéficiaires de l'aide au revenu ont été contraints, par le bâton plus souvent que la carotte, de suivre des cours de formation pour assurer leur transition vers le marché du travail. Les emplois qui suivaient cette formation étaient souvent mal rémunérés et les conditions laissaient à désirer. Le dédain personnel de McKenna pour le bien-être social était bien connu, mais plutôt que de l'afficher comme tel, il montait en épingle la fierté des travailleurs à un niveau surréaliste. Chez les pauvres, ce discours a conduit à la fierté zéro. Alors qu'il passait son temps à s'enorgueillir du fait que le Nouveau-Brunswick est la meilleure province au Canada, un élève de la maternelle était isolé dans une boîte en carton au fond de la classe, faute de ressources professionnelles pour s'en occuper. Cela

en dit long sur l'excellence en éducation et les réussites spectaculaires de McKenna.

En sabrant pendant des années dans les programmes sociaux comme l'aide au revenu, McKenna a semé la peur et l'insécurité chez les personnes démunies et vulnérables. Ces personnes ont vécu, et vivent encore, dans la crainte de perdre leurs biens, la crainte de parler et d'en subir les représailles, puis la crainte de perdre le peu qui leur reste. La peur est ce qui paralyse et démobilise le plus et McKenna savait bien l'utiliser. En laissant miroiter le mythe que la technologie et la formation allaient tout régler et qu'ils allaient s'en sortir, il a réussi à maintenir les gens dans l'illusion. Les gens n'ont réalisé que beaucoup plus tard que les compétences personnelles et les occasions d'emploi ne suffisent pas, qu'il faut avoir en plus de l'aide financière et des services de soutien, surtout quand les seuls emplois créés sont des emplois précaires.

McKenna a laissé sa marque au niveau des politiques publiques en les imprégnant d'une responsabilisation [14] individuelle à outrance, sans tenir compte des capacités et des différences individuelles. C'est pourquoi la province se retrouve aujourd'hui avec des politiques aussi rigides que des barres de fer et un gouvernement qui a perdu contact avec la base et qui se déresponsabilise de plus en plus face aux problèmes sociaux.

Son obsession de réaliser l'équilibre budgétaire coûte que coûte et sa phobie de l'inoccupation était sans bornes. Il a sans doute voulu se donner en exemple quand il se rendait à son bureau de l'édifice du Centenaire le matin au pas de course. Selon sa ligne de pensée, il fallait faire travailler ou étudier les gens coûte que coûte, même ceux qui avaient un très faible niveau d'énergie, juste pour pouvoir dire que personne ne recevait de l'argent à ne rien faire. Au fond, il s'agissait d'une politique d'intolérance qui a contribué à durcir les attitudes vis-à-vis les bénéficiaires d'aide au revenu et à alimenter le mépris à leur égard.

L'éthique de la responsabilité individuelle est encore omniprésente dans l'esprit du gouvernement. C'est la doctrine prêchée par l'américain Newt Gingrich basée sur l'idée que Dieu aime ceux qui s'aident. Cette nouvelle idéologie conservatrice incite les gouvernements à adopter des lois qui font que les contribuables paient

moins d'impôt et plus de taxes sur la consommation, une mesure qui est à l'avantage des riches et au détriment des pauvres, contrairement à celle qui consiste à verser au gouvernement de l'impôt modelé sur son revenu. Cette politique dite de la nouvelle droite fait aussi de l'aide gouvernementale un privilège plutôt qu'un droit.

Sous le règne McKenna, la plupart des personnes démunies se sont senties victimes d'une idéologie politique qui [15] s'acharnait à enlever aux pauvres le respect qui leur revenait sous prétexte de les rendre autosuffisants. C'est tout juste s'il ne les invitait pas formellement à quitter la province pour libérer la province d'un fardeau. Une telle idéologie est désastreuse sur le plan social car elle invite les fonctionnaires à intervenir le moins possible dans la vie des gens et à refouler toute la responsabilité vers la personne dans le besoin, sa famille et sa communauté. En mettant de côté la coresponsabilité entre l'individu et la société et en incitant chacun à se suffire à soi-même, le stratagème se répercute en des coûts sociaux énormes car le manque de services de soutien aboutit ultimement à des situations de crise fort coûteuses à résoudre.

En plus de sa fixation sur l'autosuffisance, deux autres traits ont marqué les politiques sociales de McKenna : la désensibilisation et la déprofessionnalisation. En « McKennisant » les programmes d'aide, il en a fait des mécanismes dépourvus de sensibilité, puis en faisant dispenser les services professionnels par des bénévoles, il en a diminué l'accessibilité, la disponibilité et la qualité. Il y a peu de services professionnels actuellement destinés aux personnes qui ont des atteintes cognitives, affectives, fonctionnelles et sociales tout simplement parce qu'il y a plus de fonds attribués pour accéder à l'Internet qu'à remédier aux problèmes d'ordre psychosocial.

McKenna était un maître quand venait le temps d'édulcorer la réalité et il fallait toujours transposer sa réalité virtuelle dans la réalité de tous les jours. Quand il parlait de ses créations d'emplois par exemple, une personne non avertie aurait facilement cru qu'il s'agissait de projets grandioses alors que souvent, il s'agissait simplement de participants [16] embauchés pour peindre des bateaux au quai et qui passaient une grande partie de leur temps à jouer aux cartes dans un garage, ou bien encore, une classe d'adultes en formation qui, le 14 février, occupaient leur temps à s'envoyer des Valentins.

Il a réussi par de nombreux détours à diminuer statistiquement le nombre d'assistés sociaux et à faire en sorte que sa performance paraisse bien, mais l'exercice n'était qu'une pure fumisterie. Derrière l'écran de fumée, il y avait toujours la même triste réalité : le nombre élevé de nouveau-nés à risque, le taux élevé de suicide chez les jeunes, le nombre important de foyers sans électricité, les levées de fonds organisées pour fournir de quoi manger aux enfants, et puis, les comptoirs alimentaires qui n'en finissaient plus de donner des boîtes de nourriture.

À force de se faire dire qu'ils étaient les meilleurs, les plus intelligents et les plus avant-gardistes au monde, il y a des citoyens qui sont tombés dans le panneau. Bien des gens se sont laissés prendre par des slogans tels que la responsabilité fiscale, la frugalité économique et la réduction planifiée et ils ont acclamé haut la main la vision futuriste de McKenna. Il leur aura fallu quelques années avant de s'ouvrir les yeux. Il y a une limite à l'illusion. Le public ne peut être berné indéfiniment par un fanfaron qui n'a d'autre ambition que de rester au pouvoir et de passer à l'histoire, car la vérité finit par poindre un jour ou l'autre.

Quand la manipulation des statistiques est raffinée, subtile et bien camouflée, elle devient presque imperceptible à moins d'avoir l'œil averti. En plus, elle devient outrageante [17] puisqu'elle viole l'intégrité intellectuelle. Le projet-pilote NB au Travail, qui a coûté 177 millions \$ en six ans, est un bon exemple de cela. Il visait officiellement à aider les participants à améliorer leur éducation, leur niveau d'aptitudes et leur expérience d'emploi afin de les rendre plus compétitifs sur le marché du travail ⁷, mais il s'agissait d'abord et avant tout d'un moyen de donner de l'aide sociale sans l'appeler par son nom et de réduire ainsi artificiellement de 3,000 le nombre d'assistés sociaux dans la province. Il y avait aussi le fait qu'en rendant ces personnes admissibles à l'assurance-chômage, la province comptait réaliser une économie de 12,5 millions \$ en n'ayant pas d'aide au revenu à leur verser pendant 62 semaines ⁸. Le projet en question devait offrir plus de chance aux participants de réintégrer le

⁷ L'Acadie Nouvelle, 11 mai 1982.

⁸ L'Acadie Nouvelle, 29 juin 1992.

marché du travail et conduire à des revenus plus élevés, ce qui ne s'est réalisé que dans environ 47% des cas ⁹.

La Compagnie des Travailleurs du NB était une autre expérience sociale de McKenna qu'il présentait comme un succès retentissant. Ce projet visait à embaucher 1,000 assistés sociaux pour 6 mois pour ensuite leur verser un revenu annuel garanti de 12,000 \$. Financé par les deux paliers de gouvernements pendant 5 ans, au coût de 80 millions \$, le projet faisait travailler les participants à des camps de travail, à la plantation d'arbres, au nettoyage de plages et au débroussaillage des lignes d'électricité. Ils se plaignaient de ne pas pouvoir survivre avec leur revenu brut de 12,000 \$ par an quand ils avaient des dépenses extraordinaires sur le plan des soins médicaux et de l'achat de médicaments par exemple.

La leçon que l'on retient du règne de McKenna, c'est que n'importe quel premier ministre, s'il est fermement convaincu [18] d'avoir le monopole de la vérité, qu'il s'investit d'une mission à accomplir et qu'il est assez intelligent pour persuader les gens qu'il est le seul à trouver des façons simples de résoudre des problèmes complexes, peut empoisonner l'esprit du peuple à petites doses. Comme Napoléon, McKenna nourrissait des idées de grandeur, sans compter qu'il jouait en tout temps la carte de la rectitude politique. Il se plaisait à dire que son travail lui avait acquis une réputation d'excellence à l'échelle mondiale et que grâce à l'autonomie, la province pouvait bâtir son avenir sans compter sur les autres ¹⁰.

Heureusement que gouverner n'est pas une science exacte et que le parti au pouvoir risque de se faire rabrouer, ou même carrément déloger, s'il prend des embardées que les citoyens jugent trop osées. Ce fut le cas notamment dans le dossier des fermetures d'écoles et de la vente des maisons des aînés où le gouvernement a dû faire volte-face. Comme le disait si bien Montesquieu, tout homme investi de pouvoir est susceptible d'en abuser, mais par contre, cela a l'avantage d'inciter les citoyens à se regrouper et à s'organiser pour revendiquer leurs droits, ce qu'ils ne feraient pas autrement.

⁹ Selon un reportage diffusé sur les ondes de la Société Radio-Canada en 1998.

¹⁰ L'Acadie Nouvelle, « Le bilan de parcours de Frank McKenna », 29 juin 1994.

Les citoyens ont maintenant devant eux la pénible tâche d'avoir à reconstruire et à réapprendre ce qui a été perdu au cours de la dernière décennie. L'une des premières choses à faire est celle de se réapproprier le sens de la communauté qui a été perdu et qui continue de se perdre avec la politique gouvernementale qui consiste à favoriser l'établissement de sept grandes régions dans la province en laissant les petites communautés se débattre de leurs propres ailes.

[19]

La dé-McKennisation.

Chapitre 2

LES VALEURS HUMAINES ET SOCIALES

« *Qui réforme souvent déforme.* »

[Retour à la table des matières](#)

Quand une politique publique est bien faite, elle repose sur les valeurs humaines et sociales, et les citoyens l'acceptent comme une ligne de conduite raisonnable. Seuls ceux qui sont de mauvaise foi ou qui font passer leur intérêt personnel avant le bien commun s'y objecteront.

Il est plus facile aussi pour les citoyens d'accepter une politique publique si elle s'appuie sur les principes qui se rattachent à la loi naturelle comme la démocratie, la représentativité, l'imputabilité, la règle de la majorité, le droit de propriété, l'équité, la liberté de parole, la libre association, l'équilibre des forces, le libre choix et la liberté personnelle. Ces principes tiennent de la loi naturelle parce qu'ils font appel à notre humanité et ils sont universels parce qu'ils rejoignent tous ceux qui ont en commun cette même nature humaine. Ce sont aussi des principes qui font appel à la raison et qui se veulent une réponse aux besoins et aux instincts primaires.

Une politique publique est censée découler d'une loi et déterminer, en plus des obligations et des interdictions, le droit statutaire des citoyens à des services et à des bénéfices moyennant un certain nombre de critères d'admissibilité et de conditions. Elle devrait également préciser clairement qui a le pouvoir décisionnel en plus d'exposer les recours à la disposition du citoyen en cas de litige. Elle devrait aussi être accompagnée d'une procédure expliquant le mode d'accès et les autres formalités.

[20]

L'accès légal est la seule façon de garantir aux citoyens l'accès aux services publics. La tendance actuelle, cependant, est de statuer par voie réglementaire, ou pire encore, de donner au ministre le pouvoir d'émettre des décrets qui n'ont évidemment pas la même portée qu'une disposition inscrite dans une loi ou un règlement. Il n'est pas possible d'obtenir ces décrets de l'Imprimeur de la Reine, puis les ministres ont le loisir de les changer à volonté de sorte que les citoyens ne savent jamais quelle est la politique du jour.

Le trou noir créé par le vide juridique qui fait que les jeunes âgés de 16 à 19 ans ne sont ni des enfants ni des adultes, est un exemple de problème qui ne peut être résolu efficacement par la voie d'une politique publique. Seules des mesures législatives peuvent donner aux jeunes des droits statutaires à des services sociaux.

Tout citoyen devrait avoir le droit de recevoir un service public dans un délai raisonnable. Qu'une personne soit obligée d'attendre une semaine pour être admise à un centre de traitement des dépendances et une attente de plusieurs semaines pour pouvoir consulter un thérapeute en santé mentale, cela n'est pas normal. La situation qui suit est un bel exemple des difficultés d'accès des francophones qui habitent les régions à prédominance anglophone. Une fillette avait besoin d'être vue pour un défaut d'élocution, mais avant qu'elle puisse avoir le service, il fallait d'abord qu'elle soit évaluée à domicile. La fonctionnaire qui a vu l'enfant l'a renvoyée au programme d'intervention précoce qui la renvoyée à un organisme non gouvernemental qui l'a renvoyée à un travailleur de soutien francophone car le personnel de l'organisme était anglophone ¹¹. Il y a des

¹¹ Comité des 12, document no 71, Caraquet, N.-B., 28 septembre 1993.

services [21] publics comme celui-là qui existent bel et bien sur papier, mais qui sont pratiquement inaccessibles au commun des mortels.

Sur le plan social, le bien-être et la sécurité sont les piliers de base de toute politique publique puisqu'ils assurent une protection adéquate en cas de nécessité à l'ensemble des citoyens, mais en particulier à ceux qui sont les plus vulnérables. Les plus à risque sont les enfants en besoin de protection, les personnes âgées victimes d'exploitation économique et abusées physiquement et psychologiquement, les résidents de foyers, les personnes en crise, les jeunes qui ont des problèmes socio-affectifs, les enfants qui souffrent du syndrome de l'alcool foetal, les couples en difficulté, les familles dysfonctionnelles, les personnes qui ont des limites fonctionnelles à cause d'un handicap, les personnes qui ont des pertes cognitives, les personnes en besoin difficiles à rejoindre qui refusent de l'aide, les personnes abusées et les personnes victimes d'un accident du travail.

Chaque jour, des citoyens sont aux prises avec des politiques publiques dégradantes, abrutissantes et insensibles qui les traitent comme des numéros plutôt que des humains. La propension à déshumaniser est tellement forte que les personnes qui vivent les situations les plus difficiles sont qualifiées dérisoirement de « cas isolés ». Pour être juste et humaine, une politique doit indiquer clairement quels sont les pouvoirs, les devoirs, les droits et les restrictions qui incombent à chacun, plutôt que de simplement dresser une liste de critères d'exclusion aux ressources et aux services publics. Au fait, quand une politique est bien rédigée, elle présente les critères d'inclusion qui assurent aux citoyens tels ou tels bénéfices et leur indique les recours à leur disposition si ces bénéfices leur sont [22] refusés. Les pauvres ne s'attendent pas toujours à ce que le gouvernement leur dise « oui », mais quand les fonctionnaires leur refusent ce qu'ils demandent, ils s'attendent, et avec raison, à être traités poliment, sans paternalisme, sans sarcasme et sans accusation, d'une façon respectueuse, et autant que possible, empathique.

On devrait pouvoir s'attendre des politiques publiques qu'elles soient interventionnistes, c'est-à-dire que les fonctionnaires aillent au devant des problèmes et qu'ils offrent des services, plutôt que de toujours rapiécer les pots cassés, et surtout, qu'ils trouvent des façons de dire « oui ». Cela exige d'amener les services aux gens, plu-

tôt que de faire l'opposé, et puis, d'employer les moyens de solution les moins dommageables. Un bon exemple de cela est ce qui s'est passé dans une province voisine au sujet de la protection des enfants. On avait remarqué que certains parents manquaient de surveillance et laissaient leurs enfants seuls à la maison durant la fin de semaine. Plutôt que de se prévaloir de leur autorité et de placer les enfants dans des familles d'accueil d'urgence, les travailleurs sociaux les amenaient au gymnase de l'école et demandaient à un parent de la communauté de les surveiller en attendant que leurs parents viennent les chercher. Une politique qui permettrait aux fonctionnaires de fournir des services de soutien intensifs à domicile aux sortants de prison et aux personnes suivies régulièrement en santé mentale et incapables de s'adapter serait aussi une politique interventionniste car elle aiderait ces personnes à s'intégrer à la communauté et à vivre en appartement de façon autonome.

Vers les années 70, les politiques sociales étaient plus exhaustives qu'elles ne le sont maintenant. Il y avait alors une politique [23] qui permettait de fournir aux mères célibataires des services de consultation d'un travailleur social pour les aider à organiser leur avenir et à prendre des décisions, à trouver un logement, à obtenir un soutien financier, à les aider à obtenir des soins médicaux complets et recevoir une éducation prénatale, de même que des services après la naissance ¹². Il y avait aussi une politique qui stipulait que la province assumait toute la responsabilité pour les besoins de base des personnes dans le besoin. Elle précisait « que pour la première fois, toute personne dans le besoin est assurée de recevoir les soins médicaux dont elle ou sa famille a besoin, sans aucuns frais et qu'un éventail de services de bien-être sont disponibles, y compris la réadaptation, la consultation et l'intervention sociale personnelle ¹³.

Pour qu'elles soient accessibles au grand public, les rédacteurs de politiques doivent éviter le jargon et les termes ampoulés. Au Nouveau-Brunswick, le nom même du ministère responsable de l'aide au revenu porte à confusion. Il n'y a rien de plus difficile à com-

¹² Ministère des Services sociaux, Les Services aux femmes célibataires, province du N.-B., dépliant publié en juin 1979.

¹³ Province du N.-B., Social Welfare, Program for Equal Opportunity, dépliant produit vers 1967.

prendre pour les gens ordinaires qu'un « ministère du Développement des ressources humaines » qui verse de « l'aide au revenu » en vertu d'une loi qui s'appelle « Loi sur la sécurité du revenu familial », quand il s'agit purement et simplement d'assistance sociale. Plutôt que de parler de « bénéficiaires d'aide au revenu », une expression que tout le monde comprendrait facilement, le gouvernement préfère utiliser l'expression « personnes en voie de devenir autosuffisantes » ou bien, encore pire, de « personnes en transition », pour qui on fait une « programmation active ». Cela fait plus chic, plus moderne, plus dynamique, et surtout, cela fait croire qu'il n'y a plus de pauvreté. En changeant les termes, la réalité, elle, demeure la même, même si le gouvernement essaie de la masquer.

[24]

Les politiques publiques doivent non seulement être protectrices, mais également réparatrices, surtout quand une erreur est causée par un fonctionnaire dans leur application. Il est rare de voir un fonctionnaire offrir ses excuses à une personne quand il y a eu une erreur de sa part, comme lorsqu'il égare des talons de chèques ou quand une famille accumule des arrérages en électricité parce qu'il avait sous-estimé le montant des versements mensuels. Une dame a dû payer 7 \$ en taxi pour se rendre au comptoir alimentaire et une fois revenue à la maison, on l'a appelée pour dire qu'on s'était trompé de boîte. Elle a dû payer un autre 7 \$ pour faire le deuxième trajet pour avoir sensiblement la même chose. Elle disait, avec raison, que 14 \$ est énorme quand on vit sur un budget d'environ 800 \$ par mois. Les fonctionnaires ne s'excusent pas non plus quand ils donnent des renseignements erronés, négligent de répondre aux lettres, signent leur nom illisiblement pour ne pas se faire reconnaître, font des erreurs qui retardent les paiements ou commettent d'autres fautes administratives semblables. La plupart des politiques publiques prévoient des sanctions sévères quand le citoyen est en faute, jamais quand il s'agit des fonctionnaires, car le gouvernement leur garantit l'impunité.

Il faudrait que les citoyens aient toute l'information qu'il leur faut pour comprendre le bien-fondé des décisions. Souvent, ils doivent soutirer l'information au compte-gouttes et ils en ressortent frustrés. Il serait tout à fait approprié, par exemple, que lorsqu'une personne signe un formulaire, le fonctionnaire lui en remette une

copie, comme le veut la pratique courante dans le monde des affaires. À un moment donné, le Comité des 12 a voulu obtenir d'Énergie NB de l'information publique se rapportant au nombre de débranchements. Or, la [25] Société l'a obligé à payer la somme de 5 \$ pour qu'il puisse avoir l'information demandée. Le Comité s'est dit outré de recevoir une telle facture, vu qu'il était du devoir de la Société de lui fournir de tels renseignements d'intérêt public. C'est à contre coeur que le Comité lui a fait parvenir dans une enveloppe scellée les 500 sous noirs qu'il avait recueillis dans le cadre d'une levée de fonds.

Il y a des politiques qui imposent des contraintes démesurées aux citoyens en faisant abstraction de ce que vivent au jour le jour les gens à faible revenu. La politique peut exiger par exemple que les demandes d'aide soient précédées d'appels téléphoniques, en présumant que chacun a le téléphone chez lui. On peut facilement imaginer à quel point il est compliqué pour un citoyen qui n'a pas le téléphone d'essayer d'accéder à la fonction publique en laissant le message de rappeler à quelque part, comme chez le voisin, ce que le fonctionnaire souvent refusera de faire de toute façon, soi-disant pour protéger la confidentialité.

De toute façon, les services d'accueil munis de répondeurs devraient être bannis partout dans la fonction publique, et tout comme dans l'état d'Indiana, la loi devrait obliger les fonctionnaires à répondre aux appels par une voix humaine active au téléphone. Demander aux gens d'écouter deux fois de longues instructions pour finalement les passer à un répondeur électronique, sans pouvoir s'expliquer, est à la fois éprouvant, frustrant et outrageant. Imaginez la scène quand une femme n'a pas le téléphone chez elle et qu'elle doit aller appeler chez ses voisins en amenant avec elle chaque fois ses jeunes enfants dans ses bras. Quand elle appelle, elle parle à un répondeur, et quand elle reçoit l'appel de son agent, il faut [26] que le voisin aille la chercher. Si l'agent lui laisse le message de rappeler, quand elle rappelle, il est absent de son bureau et elle doit s'adresser encore une fois à son répondeur.

Interdire l'accès aux services publics sans prendre un rendez-vous au préalable serait difficilement imaginable dans l'entreprise privée. Une dame qui s'était faite conduire à un bureau d'aide au revenu s'est vue dire qu'il fallait qu'elle retourne chez elle et qu'elle

prenne rendez-vous par téléphone. Or, elle est sortie dans le stationnement et celui qui était allé la conduire avait justement un téléphone cellulaire dans son auto. Elle s'en est servie et on lui a donné rendez-vous immédiatement, alors elle est rentrée une minute plus tard et elle a pu parler à un fonctionnaire.

Dans l'ensemble des politiques publiques, c'est sans doute celle qui a trait à la confidentialité qui est la plus boiteuse. Les fonctionnaires s'en servent à tort et à travers, sans faire preuve de discernement. Hantés par la peur des poursuites, ils perdent de vue les valeurs et les principes directeurs sur lesquels cette politique est fondée. Dans l'ordre des choses, le droit à la vie privée ne peut avoir préséance sur le droit à la vie et à la sécurité qui sont des valeurs jugées plus importantes. Le fait de refuser d'échanger de l'information pour aider une personne en crise est une atteinte qui est pire que celle de brimer son droit à la vie privée. Le retranchement en arrière de la politique sur la confidentialité devient dans bien des cas un prétexte commode pour ne pas intervenir. Cette politique a sa raison d'être, bien entendu, et elle a été conçue pour protéger la personne, mais quand elle est employée à son détriment pour empêcher de l'aider, il y a quelque chose d'incohérent.

[27]

La politique sur l'usage des locaux vides dans les écoles est toute aussi aberrante. Des adultes qui suivent des cours de formation en vue de conserver leur emploi sont obligés de payer de leur poche des frais de location pour se servir de locaux vides dans les écoles durant l'été. Non seulement ces personnes qui travaillent presque au salaire minimum sont obligées de faire des emprunts pour financer le coût de la formation, elles se voient contraintes de payer une taxe pour pouvoir se servir de locaux vides dans les établissements scolaires. Or, ces personnes paient déjà lourdement, par le biais de leurs taxes, les frais de construction et d'entretien d'écoles et le gouvernement leur impose une seconde taxe pour pouvoir se servir des écoles, et à des fins d'enseignement par dessus le marché ! Cette politique devrait plutôt inciter les citoyens à utiliser les écoles au maximum et sans frais, surtout lorsqu'il s'agit d'activités éducatives.

Un autre exemple de mauvaise politique en matière d'éducation est celle qui refuse aux élèves l'accès à la salle de classe si leurs parents n'ont pas l'argent qu'il faut pour en payer les frais. Dans un cas en particulier, les élèves n'ont pu entrer dans la salle de classe parce qu'ils n'avaient pas l'argent pour payer les frais d'inscription de 12 \$, alors même que notre système d'éducation est gratuit. Le pire, c'est qu'en leur interdisant l'accès à la salle de classe, cela compte comme une absence, et après 12 absences, ils sont expulsés de l'école. Cette autre politique qui consiste à exclure les élèves des écoles après la 13^e absence en comptant indistinctement les absences motivées et non motivées a un effet coercitif, dissuasif et démotivant et vise à pénaliser plutôt qu'à aider, à soutenir et à résoudre les problèmes.

[28]

Les politiques en éducation sont souvent conçues pour répondre aux impératifs du système et pour composer avec le manque de ressources qu'en tenant compte de ce qui serait dans le meilleur intérêt des élèves. La politique qui consiste à induire les enfants à prendre du Ritalin parce qu'ils ont des troubles d'apprentissage ou de comportement quelconque est un bon exemple d'une politique qui vise aveuglément l'adaptation au système. Une dame dont le fils était dyslexique a tenté en vain d'obtenir que la condition de son fils soit diagnostiquée par un spécialiste. Les autorités scolaires ont tout fait pour la convaincre que son fils avait un déficit d'attention et qu'il devait prendre du Ritalin.

Pour élaborer des politiques justes et humaines, sensibles aux valeurs humaines et sociales, le gouvernement aurait tout intérêt à s'inspirer de ce qui se fait au Foyer Le Gouvernail, un établissement pour les jeunes en difficulté qui est situé dans la Péninsule acadienne. Le succès de cet établissement auprès des jeunes est exemplaire, sans doute parce qu'il utilise des méthodes de renforcement positif plutôt que des mesures aversives, comme moyen de modifier le comportement.

[29]

La dé-McKennisation.

Chapitre 3

LE RESPECT DES DIFFÉRENCES

*« Dieu n'a pas créé égaux les dix
doigts. »*

[Retour à la table des matières](#)

Une politique publique doit indiquer non seulement la ligne de conduite à suivre en général, mais elle doit préciser ce qu'il y a à faire dans des situations particulières. Elle doit aussi tenir compte des particularités régionales. Les fonctionnaires doivent trouver des formules qui tiennent compte des différences régionales, comme c'est le cas pour la durée des prestations d'assurance-chômage qui est indexée aux taux de chômage des diverses régions. Comme il n'est pas possible d'établir une ligne de conduite qui soit valable dans tous les cas, la politique doit prévoir les circonstances particulières et les cas d'exception. La mise en application d'une politique peut bien, dans certains cas, s'avérer contraire à la justice et au bien commun qui était pourtant au départ l'intention du législateur. Ce sont ces deux principes qui devraient prévaloir quand il est nécessaire de déroger à la règle et qu'une affaire est pressante ¹⁴.

¹⁴ Chanoine Lyons, La Somme de Saint Thomas d'Aquin résumée en tableaux synoptiques, Éd. Apostolicum, Montréal, 1957, réédition, p.451.

Une politique dénuée de souplesse est une arme dangereuse dans les mains des fonctionnaires car ils finissent par se faire une vision très étroite de la réalité. Un bon exemple de cela est la politique sur les chambres et pensions. Les fonctionnaires regardent si le bénéficiaire entre par la même porte que le propriétaire et ils comptent le nombre de lits dans les chambres à coucher. Or, le but de ces visites est de vérifier s'il s'agit bien de « situations réelles de chambre et pension », celles-ci ayant été définies comme une situation où chacun a sa chambre à coucher. Ce qui a échappé aux concepteurs de [30] cette politique, c'est la réalité que vivent les familles à faible revenu. Chez celles-ci, les membres n'ont pas toujours chacun leur propre chambre à coucher, l'espace est limité et il y a des accommodements qui se font au point de vue de la répartition des chambres à coucher. En établissant des normes trop élevées pour définir une situation de chambre et pension et en refusant d'accorder de l'aide à une personne qui demeure en pension tout simplement parce qu'elle n'a pas de chambre à coucher privée là où elle habite, le ministère commet une discrimination à l'égard des personnes appauvries. Après tout, les pauvres ont eux aussi le droit de garder des pensionnaires. De toute façon, un critère plus juste que la présence d'une chambre privée serait celui qui consiste à déterminer si l'individu paie ou non une pension et la durée de l'entente.

Une politique qui ne manque pas de rigidité est celle qui exige que le bénéficiaire produise sa carte médicale comme preuve de son admissibilité avant de pouvoir encaisser un chèque d'aide au revenu. Une telle politique est irrecevable pour deux raisons : d'abord les assistés sociaux devraient jouir de la même présomption d'innocence que n'importe qui d'autre qui est porteur d'un chèque du gouvernement ; et puis, la politique témoigne d'un préjugé à l'égard des assistés sociaux selon lequel ceux-ci seraient plus portés à frauder que les autres citoyens et qu'il faut mettre en place des mesures de contrôle particulières pour ce groupe de clients. Les politiques ont la vie dure et celle-ci, bien que discriminatoire, a résisté à bien des pressions en vue de la faire changer. Non seulement est-elle demeurée inchangée, elle s'est même étendue aux guichets automatiques. Les institutions financières ont commencé à imposer des mesures d'exception aux assistés sociaux en les privant de l'accès aux guichets [31] automatiques pour le dépôt de leurs chèques. Une

telle politique, encore une fois, fait l'objet d'une discrimination basée sur l'état social des citoyens, ne traitant pas les assistés sociaux de la même manière que les autres citoyens.

La politique qui interdit aux assistés sociaux d'avoir recours à des endosseurs pour faire des emprunts est également inadmissible. Le gouvernement interprète le recours aux endosseurs comme une preuve de partage de bénéfices sur le plan économique. Cette politique ne tient pas compte qu'endosser le prêt d'un proche ou d'un ami pour lui rendre service fait partie des pratiques commerciales courantes des personnes à faible revenu. D'ailleurs, les taux d'assistance dans cette province-ci sont les plus faibles au pays et les assistés sociaux n'ont d'autre choix que d'emprunter pour combler leurs besoins. Les assistés sociaux et les bas-salariés sont exclus des marchés économiques et ils n'ont pas accès, comme les autres citoyens, aux plans de pensions privés, aux obligations d'épargne, à l'assurance-vie et aux REER. La seule garantie qu'ils peuvent fournir, quand ils veulent emprunter, c'est celle d'un endosseur.

Certaines politiques sont injustes parce qu'elles ne collent pas à la réalité de certaines régions ou de certains individus. Parfois ce sont les exigences qui sont déraisonnables, comme par exemple obliger le bénéficiaire à fournir un certificat médical quand son état de santé est évident, ou exiger un rapport de spécialiste quand il n'y a pas de spécialistes à cent kilomètres à la ronde. Il en va de même de la politique qui exige de se rendre chercher son chèque au bureau, ce qui occasionne chaque fois des dépenses en taxi de l'ordre de 10 à 15 \$.

Il y a des politiques qui font du sens dans certains cas, mais [32] pas dans d'autres. C'est le cas notamment pour celle qui exige que l'individu fasse une nouvelle demande d'assistance s'il y a un changement important dans sa situation. Quand on applique cela à une jeune fille qui a toujours vécu de l'assistance sociale et qui vient d'avoir un enfant, l'exigence devient démesurée.

Certaines politiques conçues à l'échelle provinciale sont plus adaptées aux milieux urbains que ruraux. La politique sur le transport en est une. Le manque de moyens de transport complique beaucoup la vie des personnes à faible revenu dans les régions rurales de la province. Une bonne partie de leur temps est consacrée justement

à se trouver un moyen de transport pour aller à leurs rendez-vous. Les résidents de la Péninsule acadienne qui ont besoin de se rendre à Bathurst, Moncton et St-Jean, qui ne peuvent faire payer leurs déplacements, dont l'auto ne permet pas de voyager de longues distances ou qui n'ont pas de voiture, doivent solliciter des occasions, et souvent, ceux qui ont des autos ne sont pas plus fortunés qu'eux. Le voisin qui a une vieille auto n'est pas intéressé à aller conduire le bénéficiaire à 11 ¢ du km.

Il arrive dans certains cas qu'une politique soit adéquate, mais elle est appliquée aveuglément, sans égard pour les situations que vivent les gens, ce qui est aussi pire qu'une mauvaise politique. La plupart du temps, c'est le manque de souplesse qui fait qu'une bonne politique devient néfaste dans son application. C'est ce qui se produit notamment dans le cas d'Énergie NB, de la Société d'habitation et du ministère responsable de l'aide au revenu qui refusent d'élaborer une politique conjointe permettant des ententes de paiement direct dans le cas de familles qui ont de la difficulté à payer leur [33] électricité. Le gouvernement dit à ces familles que c'est à elles de s'entendre avec les sociétés concernées et qu'il n'a aucune raison d'intervenir. La politique fait ainsi peser la responsabilité uniquement sur le dos des personnes concernées, alors qu'il s'agit en réalité d'une question qui devrait faire appel à l'intervention des fonctionnaires quand la condition est critique et que la vie des gens est en danger.

Sans politiques, il n'est pas possible d'assurer l'uniformité dans la prise de décisions, mais quand elles ne sont pas suffisamment nuancées pour permettre de répondre aux différences régionales et aux cas d'exception, il en découle de l'iniquité, ce qui n'est pas mieux. Comme le veut un principe bien établi en droit, la politique est là pour tous les citoyens, mais son application doit varier en tenant compte des circonstances individuelles. L'histoire qui suit illustre bien ce qui se produit quand une politique n'est pas assez nuancée. Un homme qui était suivi par un psychiatre pour sa grande nervosité a dû déménager dans un autre appartement sur les conseils de son médecin. Or, il n'a pas pensé de demander d'abord la permission à la Société d'habitation qui a immédiatement supprimé son aide, lui disant qu'il perdait le droit à tout jamais à une subvention de loyer. Il a tenté d'expliquer ce qui lui était arrivé et dans quelle

condition il se trouvait à sa sortie de l'hôpital, mais la Société n'a pas voulu revenir sur sa décision.

Cet autre exemple illustre comment la rigidité peut conduire à l'intransigeance. Le gouvernement avait offert à une dame de travailler sur un projet à 200 \$ par mois, sans que son aide au revenu soit affectée, parce qu'elle avait droit à une exemption de 200 \$ sur son revenu d'emploi. Elle a commencé à [34] travailler en mai. En juin, on l'a pénalisée de 200 \$ parce que son salaire de mai était entré en retard et qu'elle avait reçu 400 \$ en juin. Le directeur régional s'est dit incapable de changer la décision et la dame a dû se rendre au tribunal d'appel pour faire renverser la décision. Il en a coûté 250 \$ aux contribuables pour lui rembourser son 200 \$.

Cette politique sur l'exemption des revenus d'emploi, qui est uniforme pour toute la province, ne tient pas compte de l'instabilité des revenus des habitants des régions rurales qui dépendent surtout sur le travail saisonnier et l'exploitation des ressources naturelles pour gagner leur vie. Dans les régions où le travail est saisonnier, l'exemption devrait être cumulative de façon à permettre aux personnes qui font la cueillette de bleuets ou la pêche aux coques de gagner un revenu d'appoint leur permettant d'acheter les fournitures scolaires, de payer les taxes sur la propriété, de réparer leur maison et de faire d'autres dépenses semblables qu'elles ne sont pas capables de faire durant les autres saisons.

La politique ayant trait aux frais de participation que les bénéficiaires d'aide au revenu doivent payer à l'achat de leurs médicaments est un autre exemple de politique rigide qui ne fait pas justice à certains cas. La politique a pour but de forcer une contribution pour prévenir l'achat inutile de médicaments, mais par contre, à certains endroits de la province, les pharmacies font grâce du frais de participation de 4 \$, alors qu'ailleurs, non. Cela fait que non seulement les médicaments coûtent plus cher à certains bénéficiaires, mais puisque certains bénéficiaires peuvent obtenir leurs médicaments gratuitement, la politique n'a plus sa raison d'être.

La politique qui consiste à exiger des dépôts de garantie de [35] ceux qui sont à faible revenu parce qu'il y a un risque d'insolvabilité en est une autre qui discrimine contre un certain groupe de citoyens. La politique d'Énergie NB stipule que les dépôts de garantie ne sont

pas exigés quand le client a de bonnes habitudes de paiement. Évidemment, cela exclut un bon nombre d'assistés sociaux qui ne réussissent pas à payer leurs factures d'électricité complètement, d'un mois à l'autre, faute de revenus. Cette politique serait plus équitable si elle prévoyait que dans les cas où un dépôt de garantie est requis, le ministère responsable de l'aide au revenu fournisse un cautionnement, plutôt que de priver la personne d'électricité. Il y a bien des familles, rappelons-le, qui doivent choisir entre payer soit le loyer ou l'électricité, l'alimentation ou le chauffage, etc. parce que leur revenu, au total, est insuffisant pour répondre à tous leurs besoins de base à la fois.

Depuis que les politiques gouvernementales sont informatisées, il n'y a plus de place pour peser les circonstances individuelles et faire justice à chaque cas selon ses particularités. Le manque de flexibilité et de jugement fait en sorte que les fonctionnaires sont devenus des robots qui ne remplissent que des blancs avec des dates et des chiffres. C'est l'ordinateur qui décide combien la personne va recevoir en bout de ligne, et si un espace est laissé en blanc, la demande d'assistance au complet est rejetée. Les fonctionnaires disent eux-mêmes qu'ils sont impuissants à faire valoir les circonstances et qu'ils doivent se plier à un système impersonnel. Un couple a ainsi été pénalisé à cause des procédures administratives entre la Société d'habitation et le ministère responsable de l'aide au revenu. Ce couple avait obtenu un prêt de construction de maison dont les paiements mensuels étaient prélevés directement de son aide au revenu. Or, parce que les paiements [36] arrivaient soi-disant en retard à la Société d'habitation, celle-ci a commencé à facturer chaque mois des intérêts sur leur compte. Pourtant, l'entente de paiements directs avait été faite justement pour prévenir que des arrérages s'accumulent !

Un autre exemple illustre bien encore une fois le manque de souplesse au niveau de certaines politiques. Il s'agit d'un citoyen qui était à la fois client de la Société d'habitation et de l'aide au revenu. Parce qu'il demeurait chez ses parents, la Société d'habitation augmentait les frais de loyer de ses parents de 30%, et pour la même raison, parce qu'il habitait chez ses parents et que ses frais de logement étaient moindres, le ministère de l'aide au revenu réduisait son assistance de 25% ! Il se trouvait donc doublement pénalisé.

Une politique nuancée en est une qui trace une ligne de conduite pour la plupart des cas et qui prévoit des mesures spéciales dans les cas d'exception, comme par exemple, l'échelonnement ou la renégociation des ententes de paiement, le versement de prestations spéciales, etc. L'exemple qui suit explique bien comment la rigidité s'est accentuée avec la venue de l'informatique. La Société d'Énergie menaçait d'enlever l'électricité pour défaut de paiement à une dame qui avait accepté d'aller travailler sur un projet pour essayer de s'en sortir et de rembourser ses arrérages à raison de 200 \$ par mois. Or, elle a réalisé que son budget ne le lui permettait pas de payer ce montant d'un seul coup et elle a demandé à la Société d'Énergie de répartir plutôt le montant dans des versements de 50 \$ par semaine. La Société d'Énergie a refusé un tel arrangement parce que, a-t-elle dit, l'ordinateur ne pouvait être programmé pour faire le changement !

La politique publique qui consiste à payer un étranger pour donner [37] des soins personnels à domicile, mais pas un membre de la famille, est typique d'une politique rigide qui ne tient pas compte de la réalité vécue au quotidien. La politique permet à deux voisins d'aller chacun chez l'autre et d'être payés pour donner des soins personnels, mais ils ne peuvent rester chez eux et être payés pour donner le même service à leur proche, ce qui manque de logique à quelque part. Évidemment l'intention du gouvernement est d'éviter que les familles soient payées pour s'occuper de leurs tâches, mais la politique devrait être formulée de telle manière à permettre aux membres de la famille d'être rémunérés, tout autant que les étrangers, dans le cas où l'aide qui est apportée par un proche ressemble en tout point à un service d'aide à domicile et qu'il s'agit d'une nécessité.

Quand une politique est rigide au départ, puis que les fonctionnaires manquent de discernement et de temps, il y a là une combinaison gagnante pour donner lieu à de l'iniquité, surtout si la situation est très complexe. Le vécu de la personne suivante démontre comment des situations peuvent être complexes et lourdes à gérer pour les fonctionnaires. Une dame qui avait de nombreux handicaps et qui vivait seule dans un foyer et recevait de l'aide au revenu, avait de la difficulté à se faire comprendre et à obtenir l'aide dont elle avait besoin à divers points de vue, psychologique, physique, finan-

cier et résidentiel, et elle ne réussissait pas à mobiliser les ressources appropriées. Elle ne répondait pas aux critères d'un adulte en besoin de protection, mais d'un autre côté, elle était incapable de se débrouiller seule à cause de ses limites personnelles. Elle tombait pour ainsi dire entre deux chaises : ses limites n'étant pas importantes au point d'être considérée invalide, et pourtant, elle ne réussissait pas à s'adapter à cause de la multiplicité de ses besoins.

Les politiques centralisatrices vont tout à fait à l'encontre des [38] intérêts des petites communautés et elles sont, elles aussi, une source d'iniquité. L'effritement graduel des services de la Péninsule acadienne, au profit de la région voisine de Bathurst, se répercute par une perte de pouvoir décisionnel sur le plan politique et administratif. En intégrant de plus en plus la Péninsule acadienne à la région Chaleur, il devient évident que le gouvernement voit Bathurst comme le coeur de la grande région Chaleur-Péninsule acadienne. Au niveau du système informatique du gouvernement, le nom « Péninsule acadienne » n'apparaît même plus, le nom de la région est désigné comme « Bathurst » tout court. Il ne fait aucun doute que la province entend adopter une politique basée sur sept pôles de croissance, et si cela se faisait, la Péninsule acadienne se retrouverait inévitablement perdue à quelque part entre les villes de Bathurst et de Miramichi. Cette politique serait acceptable si la province voulait y ajouter la Péninsule acadienne comme huitième région administrative, autrement, elle joue au détriment du développement de la Péninsule.

Dans les situations où l'iniquité est flagrante et que le besoin est criant, le pouvoir décisionnel devrait être décentralisé. Il y aurait moyen aussi de faire des économies en donnant plus de latitude aux directeurs régionaux. Ceux-ci devraient avoir le pouvoir de verser de l'assistance d'urgence dans les cas où, par exemple, la vie des gens est en danger, quand des enfants sont gardés à la maison faute de nourriture, quand il y a un risque d'éviction, quand une personne a une maladie chronique ou incurable et qu'elle ne peut acheter ses médicaments ou se déplacer pour ses soins.

[39]

La dé-McKennisation.

Chapitre 4

LES BESOINS ET LES CAPACITÉS

*« Le monstre peut avoir un poil
soyeux, sauf que le poil englobe un
monstre. »*

[Retour à la table des matières](#)

Au fur et à mesure que les années ont passé, de nouvelles politiques ont été élaborées avec de nouvelles exigences qui s'empilaient par dessus les précédentes, de sorte que l'on se retrouve actuellement avec une prolifération de mesures toutes aussi restrictives les unes que les autres. Ces mesures s'accompagnent généralement de menaces et de sanctions et elles deviennent de plus en plus coercitives, punitives et démobilisantes. Une politique qui illustre bien cela est celle qui consiste à exiger une adresse fixe avant de pouvoir verser de l'assistance à quelqu'un. Il y a quelque chose de pernicieux dans cette politique car il n'est pas possible pour une personne d'avoir de l'assistance avant d'avoir un logement, et impossible d'avoir un logement à moins d'avoir de l'assistance. Il est impossible de fournir la preuve demandée sans avoir d'abord l'argent nécessaire pour prendre un loyer et en payer le dépôt. Il y a même un double tranchant qui s'ajoute au cercle vicieux, car si la personne se

fait donner un reçu fictif d'un propriétaire, elle risque ensuite d'être accusée d'avoir commis un acte frauduleux et de se voir refuser carrément l'assistance.

La plupart du temps, quand une politique n'est pas équitable, c'est parce qu'elle traite tous les citoyens de la même manière, sans égard aux circonstances particulières, à partir d'un seul schème de référence. L'uniformité ne fait pas justice quand les conditions sont différentes. Pour être justes et [40] humaines, les politiques publiques doivent permettre aux gens de combler leurs besoins de base et de grandir, et non de se sentir écrasés. C'est pourtant ce qui se produit quand il y a des abus de pouvoir du côté des fonctionnaires. Quand une politique n'est pas sensible à la réalité du vécu quotidien et aux différences régionales, elle risque de donner lieu à des dérèglements. Quand, par exemple, un agent d'aide financière se donne l'autorité de décider lui-même si un certificat médical émis par un omnipraticien est valable ou non, cela indique qu'il juge de son propre chef de la qualité du rapport médical qu'il a reçu, ce qui va certainement au delà de ses prérogatives, et qu'il fait de l'acharnement.

Réclamer des détails au sujet de l'état de santé d'une personne n'a rien d'excessif à première vue, et peut même être aidant à la limite, mais quand un agent d'aide financière décide qu'il va réclamer un certificat médical d'un psychiatre, cela peut être déraisonnable, et même impraticable si la personne n'est pas suivie en psychiatrie, sans compter les coûts astronomiques qu'une telle demande engendre. Il en est de même lorsqu'une politique exige qu'une personne qui vient de subir une chirurgie majeure se présente au bureau pour y faire une déclaration de gains alors qu'elle est totalement incapable de travailler.

Chaque fois qu'il est indiqué dans une politique qu'un déplacement au bureau de l'aide au revenu est nécessaire pour fournir des preuves de paiement de taxes, des certificats, des reçus et d'autres documents de ce genre, il y a là un élément coercitif important, surtout quand on sait qu'un bon nombre de ces personnes n'ont pas d'auto et qu'elles doivent quémander ici et là pour avoir un moyen de transport.

[41]

La mesquinerie employée pour refuser l'aide au revenu à un citoyen qui en a besoin est tellement insidieuse qu'elle en devient presque sadique. Un agent de l'aide au revenu a dit un jour à un célibataire qui demandait de l'assistance : « Je sais qu'il est impossible de vivre avec 264 \$ par mois, alors tu vas me dire où tu vas aller chercher le reste de ton revenu, sans quoi je vais t'enlever le 264 \$ que je te donne. »

Sans doute qu'il n'y a pas de politique plus démobilisante que celle qui consiste à faire des fouilles dans les résidences privées des assistés sociaux pour essayer de trouver la preuve qu'il y a une autre personne dans leur vie. La politique actuelle donne pratiquement carte blanche aux fonctionnaires de fouiner dans la vie privée de ceux qu'il soupçonne de frauder l'aide au revenu. Si encore, ils se limitaient à enquêter sur les faits et les circonstances de façon objective et professionnelle, cela serait acceptable, car il faut que les déclarations soient vérifiées, mais quand ils se permettent d'entrer dans les maisons, d'inspecter, de fouiller, d'interroger et d'examiner sans aucun mandat, cela soulève bien des interrogations. Soupçonner qu'un homme rôde aux alentours parce que le siège de toilette est levé ou qu'il y a une veste de chasse sur la patère est sordide. Il est entendu que de par sa nature, le travail d'enquêteur est susceptible de conduire à des abus de pouvoir, mais quand une politique n'est pas claire, les enquêtes prennent la forme de fouilles déraisonnables, sans compter les menaces et les remarques désobligeantes utilisées comme moyens d'extorsion.

Quand la porte d'entrée aux services publics est tellement étroite ou que les murs sont si hauts que les citoyens doivent avoir recours à des représentants personnels pour y accéder, [42] c'est le signe que l'admissibilité est trop limitée. Il n'est pas normal que pour avoir un service public, un citoyen doive invoquer qu'il s'agit d'une question de vie ou de mort, que ses enfants sont en danger parce qu'il a des pertes de contrôle, qu'il a des idées suicidaires ou qu'il va envoyer une lettre à l'Opinion du lecteur avant d'avoir une oreille attentive à sa demande d'aide. Quand les services d'hébergement sont trop restreints, il arrive que des citoyens à faible revenu demandent d'aller en prison ou à l'hôpital pour un répit du stress quotidien.

Une politique publique qui donne aux enquêteurs de l'aide au revenu une licence pour faire du travail de détectives, est une politique oppressive qui fait passer l'impératif de diminuer la fraude avant le respect du droit à la vie privée des gens. La politique donne pratiquement aux enquêteurs une immunité totale contre l'abus de pouvoir et l'excès de zèle, sans égard pour les droits humains. Il s'agit d'une pratique qui contrevient à la Charte des droits et libertés, qui garantit à tout Canadien la protection contre les fouilles, les perquisitions et les saisies abusives, de même que la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui proscriit les ingérences dans la vie privée et les atteintes à l'honneur et à la réputation.

Une dame qui arrivait chez elle des funérailles de sa fille et qui avait rapporté un bouquet de fleurs du salon funéraire a vu un enquêteur se pointer à sa porte. Quand il a aperçu les fleurs, il a dit : « On se fait offrir des fleurs ? » en voulant insinuer par là qu'il y avait un homme dans sa vie. Une veuve qui vivait avec son fils s'est vue menacée par l'enquêteur de perdre son assistance si son fils amenait encore son amie à la maison. L'enquêteur a posé beaucoup de questions sur la vie [43] intime du fils et de son amie pour tenter de prouver qu'il s'agissait d'une unité économique. Les personnes à faible revenu, rappelons-le, sont constamment menacées par l'insécurité financière, les avertissements, les saisies et diverses autres formes de harcèlement de la part du secteur privé. Quand les enquêteurs du gouvernement se mettent de la partie et leur font subir d'autres pressions indues, il y a de quoi se sentir persécutés.

Une autre politique qui est loin d'être habilitante est celle qui consiste à placer presque contre leur gré des femmes à des programmes de formation ou de travail. Il n'est pas étonnant que le taux de décrochage soit plus du tiers, compte tenu qu'il devient très difficile pour certaines de concilier leurs travaux à l'extérieur et leurs responsabilités familiales. Ces personnes doivent payer cher sur le plan psychologique. Leur niveau de stress est très élevé et il a des répercussions sur le plan personnel et familial. Leurs mécanismes d'adaptation ordinaires ne suffisent plus et des problèmes, jadis maîtrisés, refont surface et deviennent débilitants. La politique ne tient pas compte que les gens qui suivent des cours contre leur gré sont souvent dans de très mauvaises dispositions et qu'ils empoisonnent l'atmosphère de la salle de classe. Il y a des personnes qui ont une

fragilité psychologique qui réagissent et qui deviennent nerveuses et dépressives quand elles sont exposées à une telle ambiance. Ce n'est pas que la formation obligatoire cause la dépression, mais quand on oblige des individus fragiles à se soumettre à des conditions éprouvantes, cela met sur leurs épaules un stress de plus qui peut conduire à des problèmes d'adaptation et éventuellement à un état dépressif. Une dame à qui les fonctionnaires avaient proposé un contrat de travail de 6 semaines comme gardienne à [44] 130 \$ par semaine ne touchait réellement que 3,25 \$ l'heure, un montant purement dérisoire qui correspondait à près de la moitié du salaire minimum. Avec un tel niveau de revenu d'emploi, il est certain que lorsqu'elle a touché l'assurance-chômage trois mois plus tard, elle a dû recourir à l'aide au revenu pour compenser la différence, donc pour elle, c'était comme si elle était allée travailler pour rien.

En jouant sur les mots, les concepteurs de politiques réussissent habilement à contourner les obligations juridiques et à tromper les citoyens. C'est ainsi que la politique ayant trait au placement d'assistés sociaux sur des projets de travail ne prévoit aucune rémunération durant les premiers jours, sous prétexte qu'il s'agit d'une période d'orientation et d'entraînement. Le gouvernement devrait avoir l'obligation légale de leur payer le salaire minimum, comme c'est le cas pour toute personne embauchée, sans compter qu'il a l'obligation morale de le faire puisque ce sont des personnes à faible revenu.

Certaines politiques devraient être abandonnées quand on se rend compte qu'elles n'ont plus l'effet désiré. Par exemple, pour assurer la conservation des stocks, on a mis de côté l'abattage égal au nombre de nouveau-nés parce que cette pratique donnait lieu à la surexploitation. Il en est ainsi de la politique ayant trait aux unités économiques qui incite les familles à subvenir aux besoins de leurs proches. Cette politique donne lieu actuellement à l'effritement, plutôt qu'au renforcement des liens familiaux, et elle devrait être abandonnée.

Dès que des enfants majeurs vont travailler, le gouvernement dit qu'ils forment une unité économique avec les autres membres de leur famille et il les place dans une situation où ils doivent [45] soit quitter la maison pour ne pas voir l'assistance de leurs parents diminuer, ou soit prendre leurs parents en charge. Or, ces enfants qui vi-

vaient aux dépens de leurs parents (qui n'avaient que 40 \$ par mois pour garder leur enfant), ont habituellement accumulé de nombreuses dettes et quand ils se trouvent un emploi (habituellement au salaire minimum), leur première idée est de rembourser leurs dettes tout en continuant d'habiter chez leurs parents. Par ailleurs, dans bien des cas, il s'agit de parents malades, âgés, handicapés ou dépressifs et leur enfant adulte leur fournit l'aide à domicile dont ils ont besoin. Cette politique est particulièrement néfaste parce qu'elle a un effet déstabilisateur sur les familles et crée souvent un démembrement, la discorde et un plus grand appauvrissement.

Tout dernièrement, un fonctionnaire de l'aide au revenu a décidé en vertu de cette politique qu'une mère n'avait pas le droit de partager la même boîte postale que son fils parce qu'elle est sur l'aide au revenu car cela serait un gain économique et l'équivalent de cohabiter. Voilà une politique qui empiète sur la vie privée des personnes à faible revenu et qui discrimine contre elles en se basant uniquement sur leur condition sociale. D'un seul trait de plume, un fonctionnaire peut interdire à quelqu'un le droit au partage, à la solidarité et à l'aide mutuelle en menaçant de le priver de son droit à l'aide au revenu s'il ne se conforme pas à ses exigences. La politique sur les unités économiques stipule en effet que les assistés sociaux qui mettent en commun leur adresse postale perdent leur droit à l'aide au revenu.

La politique devrait plutôt inciter les bénéficiaires d'aide au revenu à partager leurs ressources, à s'entraider et à créer des [46] liens entre eux. S'il est nécessaire d'exercer une forme de contrôle, les fonctionnaires pourraient attribuer une valeur monétaire à cette entraide et la compter au même titre qu'un revenu d'emploi. Les bénéficiaires jouiraient d'une exemption, comme c'est le cas pour les revenus d'emploi et seraient moins portés à échanger dans la clandestinité.

Une autre politique intimement liée à celle sur les unités économiques et toute aussi perverse est celle de la délation. Cette politique, qui fait de la délation une vertu et des mouchards des héros, a institué un système de surveillance clandestine, où chacun épie son voisin, digne des états policiers. Elle refuse aux bénéficiaires le droit de voir les accusations qui pèsent contre eux et qui font l'objet d'une enquête. D'abord, les délateurs ne sont pas tenus de dévoiler

leur identité ni de consigner quoi que ce soit par écrit. L'agent qui reçoit la plainte n'est pas tenu, semble-t-il, de remplir un formulaire qui consigne les allégations qui lui sont rapportées. Les fonctionnaires font leur enquête à partir d'un simple oui-dire et présument dès lors que le bénéficiaire est coupable, lui imposant la charge de la preuve pour ravoir son assistance. Il n'a aucune source de revenu pendant une période allant de un à deux mois et aucune réparation ne lui est offerte si, à la fin de l'enquête, il s'avère que les allégations n'étaient pas fondées. La plupart du temps, le mobile de la dénonciation est la simple vengeance ou la rancune. Parce qu'il s'agit d'assistés sociaux, on leur offre une justice à bon marché. Contrairement aux autres procédures d'enquête, comme dans le cas des comités de discipline des diverses professions, par exemple, où on prend soin d'informer l'accusé de tous les détails relatifs à la plainte, ici on ne remet pas à l'intéressé ce que le gouvernement appelle son « dossier d'enquête », [47] c'est-à-dire les preuves qui pèsent contre lui. Les fonctionnaires gardent un dossier secret séparé du dossier officiel que l'accusé n'a pas le droit de consulter. Cela fait que les assistés sociaux n'ont pas accès à un système d'enquête juste et équitable, selon les règles et principes de la justice naturelle.

Parfois aussi, des politiques pèchent par omission. C'est le cas notamment pour la politique concernant les séparations qui favorise les mieux nantis qui se séparent de façon conflictuelle et qui ont recours à des avocats pour obtenir une ordonnance de séparation. Les assistés sociaux qui n'ont pas d'argent pour payer les frais d'avocat sont laissés pour compte. Il faut noter que bien des personnes se retrouvent dans une situation extrêmement difficile suite à une séparation, surtout quand celle-ci se fait dans des circonstances tragiques : départ subit et forcé du foyer familial, problèmes psychologiques, problèmes d'endettement, ainsi que menaces et harcèlement de la part de l'ex-conjoint. En règle générale, les couples qui se séparent et qui n'ont pas d'argent pour obtenir une séparation légale concluent des ententes de séparation à l'amiable en guise de solution, mais les droits sont mal protégés. Si la mère garde les enfants, le père n'a accès à ses enfants qu'au moment où elle décide qu'il va les voir, et si oui, dans quelles conditions et pour combien de temps. Le père se voit alors complètement à la merci de son ex-conjointe, impuissant à exercer ses droits et son rôle de père adéquatement.

À l'heure actuelle, si un couple se sépare et que la conjointe se retrouve sans aucuns moyens financiers, elle ne peut se prévaloir de l'aide juridique pour avoir sa part des biens matrimoniaux à moins qu'elle ait été abusée. Elle ne peut non [48] plus compter sur l'aide juridique pour se défendre en cour en ce qui a trait à la garde des enfants et les droits de visite, uniquement pour l'obtention d'une pension alimentaire. Si elle décide d'aller en cour, souvent elle n'a même pas droit à l'avocat-conseil fourni par la cour, ce qui veut dire qu'elle doit se représenter elle-même, si elle veut se défendre, et plaider sa cause contre l'avocat de son ex-conjoint ! Une situation pour le moins inéquitable quand on sait qu'elle est habituellement nerveuse, malhabile et angoissée en raison du fait qu'elle est directement en cause et qu'elle vit un stress important. Il s'agit d'un déni de justice et d'une entorse à la Charte des droits et libertés qui garantit à tous les citoyens l'égalité devant la loi.

Il existe parfois des politiques qui font mal parce qu'elles sont dépourvues de toute sensibilité. Il y avait une politique jusqu'à tout récemment qui consistait à séparer dans des chambres différentes ou des foyers de soins différents les couples dont les besoins de soins étaient évalués à des niveaux différents, quand ils étaient placés en foyers de soins prolongés. Cela voulait dire qu'une femme aurait pu être au troisième étage alors que son mari était au rez-de-chaussée. Cette politique avait peut-être des fondements logiques, et elle avait sûrement un mobile économique, mais sur le plan humain, elle était néfaste car elle avait pour effet de séparer des couples qui autrement auraient été ensemble, uniquement pour satisfaire à des exigences bureaucratiques.

Certaines politiques publiques sont carrément nocives et elles coûtent aux contribuables, à long terme, plus cher qu'elles ne rapportent, sans compter les effets pervers qu'elles entraînent sur le plan social. Après qu'il eût accordé des permis d'exploitation [49] des vidéopokers, le gouvernement a dû mettre sur pied dans les centres de désintoxication de la province un nouveau programme de thérapie pour les joueurs compulsifs qui ont une dépendance au jeu. On estime que pour chaque dollar que l'État retire en bénéfices des joueurs compulsifs, il doit en investir autant, sinon plus, en services de réadaptation pour les traiter. Cela signifie qu'en fait, les profits que le gouvernement réalise d'une part, il les paie en interventions

sociales et en soins de santé de toute façon. Ce dont nous devons nous rappeler, c'est que la médecine n'est pas une solution économique. En fait, les solutions médicales sont de bien mauvais remèdes aux malaises sociaux. On estime que le coût varie entre 850 \$ et 1,200 \$ par jour selon qu'une personne est hospitalisée dans un petit ou un grand hôpital de la province et que le coût moyen d'une hospitalisation est de 8,000 \$. Et puis, quand la situation des ménages se détériore, ce ne sont pas tant les coûts de réadaptation qui sont préoccupants comme le fait que ce sont des vies humaines qui sont détruites.

[50]

La dé-McKennisation.

Chapitre 5

LE RACCOMMODAGE DU FILET

« Je me demandais pourquoi quelqu'un ne faisait pas quelque chose quand soudain j'ai réalisé que j'étais quelqu'un. »

[Retour à la table des matières](#)

La seule façon de raccommoder le filet social percé de toutes parts, c'est de déMcKenniser, c'est-à-dire de procéder à une révision systématique de chacune des politiques sociales. Il est nécessaire d'avoir des politiques qui protègent en particulier ceux et celles qui ont une déficience, qui sont victimes d'abus, qui sont dysfonctionnelles, qui sont incapables de se défendre et celles qui sont frêles et dans le besoin, en d'autres mots, qui sont à risque et vulnérables.

Et puis, il doit y avoir un engagement de la part du gouvernement à assurer une sécurité financière d'abord, puis une sécurité matérielle et sociale aux personnes dans le besoin. L'une des premières prérogatives des élus est celle de répartir l'argent perçu des taxes, mais par contre, l'une de leurs premières obligations est celle d'assurer la protection physique et sociale des citoyens, ce qui exigerait en

l'occurrence de faire de nouveaux investissements dans le secteur social pour pouvoir améliorer le sort des personnes affaiblies, démunies et à risque.

Une hausse du salaire minimum et du barème de l'aide au revenu, l'application de normes de travail plus rigoureuses, l'abolition des emplois précaires, l'aide accrue aux familles sous forme de soutien financier et de consultation personnelle, l'abolition des politiques relatives aux unités [51] économiques et à la délation, sont autant d'exemples de mesures qui contribueraient énormément à diminuer l'insécurité qui règne au sein de la population. Les emplois précaires, l'insuffisance du revenu, la crainte d'être dénoncés et de perdre le peu qui leur reste démobilisent et dépolitisent les gens en les maintenant dans un état d'insécurité continue.

Un groupe qui est très à risque dans la société est celui des personnes qui n'ont pas d'invalidité permanente, mais un handicap social, comme par exemple un lourd passé de toxicomanie. Parce qu'elles n'ont pas de diagnostic précis, ces personnes se retrouvent souvent avec une aide au revenu au montant de 264 \$ par mois, ce qui les rend encore plus vulnérables. Or, elles n'ont pas de problèmes de santé comme tel, mais dans un geste de compassion, les fonctionnaires ont tendance à leur dire d'aller chercher un certificat médical pour pouvoir leur donner 485 \$ par mois, un taux évidemment plus substantiel, mais pas encore suffisant, compte tenu de leur état.

Il y a un autre groupe dans la société qui est encore plus mal en point que les précédents et ce sont les personnes qui ont des troubles d'adaptation, des troubles de personnalité, des troubles du développement ou une personnalité dépendante et qui apparaissent extérieurement en pleine forme, mais qui sont en réalité totalement mésadaptées. Leur faible résistance sur le plan psychologique fait en sorte qu'elles ne peuvent intégrer le marché du travail et la moindre pression leur crée un stress insupportable qui les fait sombrer dans la dépression. Il y a beaucoup d'assistés sociaux qui sont dans cette situation et le système d'aide au revenu actuel ne leur fait pas justice car ils ne tombent dans aucune des catégories officielles. [52] Ils n'ont pas une invalidité certifiée et les médecins qu'ils consultent ont de la difficulté à décrire adéquatement leur condition. Cela donne lieu à des situations aberrantes où ils sont privés d'un taux

d'assistance plus élevé parce qu'ils n'ont pas de certificats médicaux, alors que ceux qui les connaissent et qui les aident savent très bien qu'ils ne peuvent travailler, ni même suivre des cours de formation. Une façon de régler ce problème serait de permettre aux intervenants sociocommunitaires qui travaillent auprès d'eux de fournir au gouvernement des rapports expliquant leurs limites fonctionnelles et leur vulnérabilité, des rapports jugés irrecevables en ce moment en raison d'une politique qui donne la prépondérance exclusive aux rapports médicaux.

Le remplacement des politiques sociales d'antan par des mesures soi-disant modernes qui ne s'appuient sur aucune valeur sociale se répercute au niveau du langage. Plutôt que d'assurer un minimum vital, le gouvernement parle maintenant de « soutenir l'autonomie » de la personne, ce qui n'est pas du tout pareil ¹⁵. En fait, il s'agit d'une nouvelle approche pour rompre le cycle de la pauvreté mais en réduisant l'aide versée aux citoyens, cela les rend plus vulnérables, plutôt que plus forts.

Le gouvernement ne peut se permettre de ne s'occuper que des mieux nantis sous prétexte que l'économie va ainsi s'améliorer et que les pauvres ensuite en récolteront les fruits. L'aide au revenu peut en fait stimuler l'économie, car l'argent ne reste pas dans les poches des bénéficiaires, mais sert à acheter des biens et des services dans la communauté. Tout en prenant des mesures pour rembourser la dette publique, le gouvernement doit s'assurer de protéger les conditions de vie [53] de l'ensemble des citoyens, y compris celles des moins nantis. Il a cette obligation et il ne peut s'en décharger sur le dos des bénévoles, de la parenté et des organismes de charité. Protéger les citoyens est une responsabilité sociale, et non individuelle. La société toute entière, par la voie du gouvernement, est responsable de venir en aide aux citoyens dans le besoin.

Le traitement juste et équitable des demandes d'aide n'est pas assuré quand il est aux mains des organismes de bienfaisance qui se livrent à des traitements de faveur. Qui aurait cru que dans l'espace d'une décennie, la province aurait pu retourner à l'époque où les dames patronnesses et les paroisses s'occupaient des pauvres ? À

¹⁵ Ministère de l'Aide au revenu, Création de nouvelles options, document de travail, province du N.-B., décembre 1993.

l'heure actuelle, on entend sur les ondes d'un poste de radio communautaire, sur une trame instrumentale de « Prendre un enfant » de Yves Duteil, un rappel à l'effet qu'il y a bien des enfants qui fréquentent l'école qui souffrent d'un manque d'alimentation. Le poste invite les citoyens à venir déposer ses sous dans une cruche à l'entrée de la station. C'est un geste qui n'est pas sans rappeler les sous que l'on versait anciennement à la Sainte-Enfance. Cela donne une idée de ce qu'est en train de devenir le système de sécurité du revenu canadien. En dirigeant l'aide gouvernementale vers les banques alimentaires, ce sont elles, et non les fonctionnaires, qui décident qui va avoir droit à des boîtes d'aliments, selon leurs propres critères. Cela permet aussi au gouvernement de décider arbitrairement d'accorder un certain montant à ces organismes, puis de se retirer gracieusement, en disant qu'il n'a plus de sous.

Faire la charité plutôt que de payer son impôt plaît beaucoup aux entreprises qui veulent être libres de faire des dons pour [54] les causes qui les intéressent, plutôt que d'être forcées de souscrire à un régime de sécurité sociale basé sur le besoin et les ressources des individus et financé à même les fonds publics. Un bon exemple de cela est la compagnie Noranda qui a payé l'enseigne qui annonce la ville de Bathurst et Pizza Delight qui a fait de même à l'entrée de Bouctouche. C'est à croire que ces villes sont la propriété de ces compagnies et non plus du domaine public. Évidemment, ces compagnies s'assurent d'inscrire leur nom sur les enseignes pour qu'on sache que ce sont elles qui en ont payé les frais, en bons citoyens corporatifs.

Tout le secteur des services personnels est en train de passer aux mains des bénévoles ou de travailleurs non formés et peu rémunérés qui agissent comme collaborateurs à l'apprentissage, auxiliaires familiales, travailleurs de soutien dans les centres d'activités, accompagnants ou agents d'intervention dans des programmes de réinsertion à l'emploi des contrevenants. En fait, les bénévoles sont devenus au cours des dernières années les nouveaux fournisseurs attitrés des services publics. Il n'est pas rare aujourd'hui dans les services sociaux de voir des gens qui ont des problèmes complexes être confiés aux soins de personnes sans expérience.

Au niveau des services sociaux, les nouvelles recrues, souvent, ne sont plus des professionnels, mais des aides à qui on donne des

tâches professionnelles, ou bien ce sont des professionnels embauchés à demi-temps dans des secteurs vitaux. Une telle situation contribue évidemment à la diminution des coûts, mais également à la dégradation de la qualité des services. Parce qu'ils sont moins nombreux, les fonctionnaires s'essoufflent, ils prennent des raccourcis et l'élément [55] humain est mis de côté. Plutôt que d'offrir aux personnes dans le besoin de la consultation dans le cadre de rencontres personnelles, des visites à domicile pour évaluer leur situation et des approches diversifiées adaptées à leurs besoins particuliers, le gouvernement leur offre comme mesure de rechange des cours portant sur le développement d'aptitudes et des lignes d'écoute qui fonctionnent avec des bénévoles qui ont eu deux jours de formation.

Le Pont de la Confédération, les opérations à coeur ouvert et les explorations spatiales ne se sont pas faites à coups de bénévoles, mais avec des investissements énormes, sans doute parce que ce sont des hommes qui sont embauchés pour le faire. Quand il s'agit cependant de services sociaux, qui sont livrés la plupart du temps par des femmes, et qui sont considérés un secteur « mou », le gouvernement s'imagine qu'ils peuvent être dispensés facilement par des bénévoles, à bon compte.

Le bénévolat et le travail communautaire gratuit ont pris un essor considérable sous le règne McKenna et sans le vouloir, des personnes de bonne volonté ont pris le monde sur leurs épaules, tant et si bien que maintenant elles sont épuisées et elles ont elles-mêmes besoin d'aide. Elles étaient valorisées du fait qu'on leur offrait de faire des tâches professionnelles, mais maintenant qu'elles sont aux prises avec des problèmes qu'elles sont incapables de résoudre, elles deviennent démoralisées et aigries. C'est le cas notamment pour ceux qui travaillent dans les comptoirs alimentaires et vestimentaires. N'étant pas capables d'évaluer les besoins adéquatement, ni d'établir des systèmes de dispensation et de contrôle fonctionnels, ces personnes se sentent dépassées par les demandes [56] d'aide qui s'accroissent et qui les envahissent. Au temps des fêtes, par exemple, des familles font la queue pour recevoir des dons de nourriture et de vêtements. Elles essaient par tous les moyens possibles de mettre leur nom sur la liste, priant pour que l'organisme ne manque pas de boîtes avant d'arriver à leur nom. Seule la fonction publique est à

même de mettre sur pied de façon digne et convenable des systèmes d'aide destinés aux personnes dans le besoin.

Le bénévolat peut être une force s'il est employé à bon escient et il a sa place au niveau des services complémentaires, pas quand il fournit des services essentiels. Il devient une faiblesse s'il vise à remplacer les fonctionnaires par de la main-d'oeuvre gratuite, non formée et inexpérimentée. Les services professionnels sont tellement réduits au Nouveau-Brunswick que des jeunes dans une polyvalente se sont portés responsables de surveiller durant la fin de semaine d'autres jeunes qui avaient des idées suicidaires et qui se relayaient dans cette tâche. Il est facile de s'imaginer ce qui se serait produit si l'un des jeunes à risque se serait suicidé, au point de vue de la culpabilité ressentie chez les élèves surveillants.

Le bénévolat occupe tellement de place dans la fonction publique que les citoyens, dans certains cas, ne font plus la distinction entre un bénévole et un fonctionnaire. Souvent, les fonctionnaires eux-mêmes vont s'attendre à ce que les groupes communautaires, qui fonctionnent sans budget, fassent les mêmes démarches qu'eux, assistent aux réunions, montent des dossiers, se rendent au bureau, rédigent des documents, etc., étant tout à fait inconscients que leurs attentes sont irréalistes.

[57]

Un bon nombre de gens connaissent un échec sur le plan de l'adaptation sociale, faute d'aide financière et de programmes sociaux adéquats pour leur venir en aide. Ces personnes sont angoissées par leur situation et le stress financier et leur cadre de vie ne fait que se détériorer. Les difficultés de la vie quotidienne auxquelles ils font face sont nombreuses : ils manquent d'information et de biens essentiels, leurs besoins primaires sont rarement comblés adéquatement et ils font souvent face à des situations d'urgence. Les personnes qui vivent dans la précarité n'ont pas de réserves financières pour s'accommoder aux crises économiques ; elles sont constamment menacées par l'insécurité financière, les avertissements, les

saisies et les harcèlements et elles sont, pour la plupart, surendettées ¹⁶.

La plus grande responsabilisation clamée par le gouvernement devrait s'accompagner d'un nouveau droit qui serait celui de l'aide à l'adaptation, car sans cette aide, il n'y a pas de responsabilisation possible. L'aide à l'adaptation consiste à procurer à la personne les moyens financiers, matériels, techniques et informationnels dont elle a besoin pour pouvoir se prendre en main. Il y a bien des citoyens chez qui la force émotionnelle de vaincre les épreuves de la vie fait défaut. Des jeunes et des adultes lancent des cris d'alarme pour avoir de l'aide et risquent même le suicide, mais en raison de la rareté des professionnels, des longues listes d'attente et des cas jugés plus urgents, les fonctionnaires ne vont pas vers eux. Quand un jeune ou un adulte dit à son entourage qu'il va en finir avec la vie, il y a lieu de l'écouter et de lui offrir un service d'aide sur le champ, plutôt que d'attendre qu'il ait fait une tentative de suicide.

[58]

La défense des droits collectifs est une autre façon d'aider les citoyens éprouvés à s'adapter bien que cette forme d'intervention n'ait pas bonne presse auprès des gouvernements de droite. Au sein de la majorité silencieuse, il y en a qui sont moins silencieux que d'autres, et même ceux qui restent silencieux ne sont pas indifférents pour autant et il est possible de les amener à parler et à agir en les regroupant. Partout dans la province actuellement, il y a des comités de lutte contre la pauvreté, des comités de justice sociale, des comités de défense des droits et des comités d'aide aux citoyens réunis en une vaste coalition d'organismes, le Front commun pour la justice sociale, qui regroupe quelque 140,000 personnes des quatre coins de la province. Trois principes sont généralement à la base de leurs revendications : le droit inaliénable des individus et des familles aux nécessités de base ; le droit à une sécurité sur le plan matériel, financier, social et psychologique ; et enfin, le droit de tout citoyen de vivre dans la dignité et d'être reconnu comme un citoyen à part entière.

¹⁶ Accueil Ste-Famille, Mémoire soumis au groupe d'étude sur l'habitation, Tracadie, N.-B., avril 1988.

Le Comité des 12, qui a vu le jour dans la Péninsule acadienne en 1993, fait partie de la coalition des organismes. La mission du Comité est de venir en aide à ceux à qui un service public est refusé ou qui n'ont pas les moyens de se payer les services qui auparavant étaient publics mais qui sont maintenant fournis par des professionnels en privé ou des centres subventionnés par le gouvernement qui vendent leurs services. Le Comité travaille sur deux plans, en aidant d'abord les pauvres à passer par les méandres politiques, juridiques et bureaucratiques pour faire valoir leurs droits, mais aussi en intervenant continuellement sur le plan des politiques publiques en vue de défendre les acquis sociaux, modifier les perceptions, développer des [59] ressources communautaires et assurer une plus grande justice sociale.

Chaque jour, le Comité tente d'ouvrir des portes ou de percer la cloison qui devient de plus en plus épaisse pour accéder aux services publics. Ses luttes se font sur plusieurs fronts : aider les personnes durement éprouvées à obtenir de l'aide gouvernementale ; dénoncer les injustices ; défendre l'équité et la dignité humaine ; dénoncer la manipulation ; mettre en lumière les cas où le système est fautif ; diffuser de l'information ; et puis, agir comme protecteurs des citoyens. Bref, plutôt de secouer les pauvres, il secoue la structure.

L'orientation du Comité s'inspire d'abord de sa ferme conviction qu'il en va de l'intérêt commun et de la dignité humaine que les individus dans le besoin soient traités de façon respectueuse et équitable en fonction de leurs circonstances particulières. Sa démarche s'inspire du fait que l'État a l'obligation constitutionnelle et morale d'assurer aux personnes en difficulté et démunies dans la société des services de soutien adéquats. La cible du Comité n'est jamais les personnes en poste, mais les politiques publiques qui commandent l'action des fonctionnaires, étant convaincu que la dignité de la personne ne peut être assurée qu'à moins que les lois et les politiques établies lui garantissent la sécurité, la liberté et un minimum vital.

Le Comité accorde des entrevues, distribue des dépliants, participe à des tribunes téléphoniques ou à des débats télévisés, prononce des conférences, etc. pour transmettre ses idées. Il croit que les idées font leur chemin et qu'elles contribuent à alimenter le débat et à éviter que la ligne dure s'installe. Si les [60] droits humains n'étaient pas aussi menacés dans cette province, sans doute que le Comité

traiterait de choses aussi banales que ce que la reine mange le matin, ou bien il n'existerait tout simplement pas.

En interpellant continuellement le gouvernement, le Comité est un peu comme la mouche sur le coche. Il confronte et il exprime des opinions qui obligent à repenser, à revoir, à réagir et parfois, à changer les choses. Son but évidemment n'est pas de s'opposer pour le simple fait de faire obstacle, mais de contribuer au discernement de la vérité, car sur le plan des idées, tout se passe au niveau de l'erreur et de la vérité. Comme la plupart des personnes bien pensantes dans la société, le Comité est à la recherche de la vérité, sachant que personne n'a le dernier mot en ce qui a trait à la vérité, qu'il n'y a que des jalons que l'on puisse poser dans un long parcours ténébreux. C'est comme si nous étions tous dans une vallée et que nous pouvions à peine voir le faite de la montagne. Comme le soutenait Aristote, la vérité a plus de chance de voir le jour, et les erreurs d'être mises à découvert, quand tous les côtés d'un sujet sont exposés et que les idées de l'un s'opposent à celles de l'autre dans des débats sains. La logique l'emporte habituellement en bout de ligne sur les autres arguments. À la longue, à force de débattre d'une question, la vérité finit par ressortir. Quand le public reçoit assez d'information et de matière à réflexion pendant assez longtemps, il en tire ses propres conclusions qui souvent diffèrent des campagnes d'information gouvernementales.

Le Front commun pour la justice sociale soutient que le gouvernement fait fausse route en ce qui a trait à la politique sociale et il se charge de le lui dire. Une grande partie de son [61] travail consiste à lutter contre les faiseurs d'images que le gouvernement a embauchés et qui ont pour tâche de créer des représentations mentales qui façonnent les perceptions. Passer à travers leurs astuces, leurs combines et leurs manoeuvres dilatoires pour essayer de voir clair est un véritable défi car ils sont de véritables ingénieurs de l'opinion publique qui sont spécialisés dans la vente des mots. Ils amènent les gens à penser à leur façon en planifiant leurs stratégies jusqu'au moindre détail.

Comme McKenna ne cessait pas de rabattre les oreilles de la population à propos des vertus du partenariat, le Comité des 12 a décidé de le prendre au mot. Il lui a offert plusieurs fois de collaborer avec lui à la rédaction de politiques, mais ce genre de partenariat

n'était pas recevable car cela aurait été l'équivalent de faire entrer le loup dans la bergerie. Le Comité a proposé, par exemple, d'aider à élaborer une politique sur les ententes interministérielles et sur la négociation d'ententes de paiement direct avec les sociétés de la Couronne, de même que d'aider à préparer des dépliants expliquant les services publics et de trouver des commanditaires pour les imprimer et les diffuser et il a refusé. Le Comité a même offert à un ministre de l'aider à obtenir plus de fonds dans son budget en écrivant des lettres en sa faveur et celui-ci a refusé. Il est étonnant qu'un gouvernement qui prêche le partenariat à coeur de jour tourne le dos à autant de collaboration quand elle lui est proposée.

Les comités protecteurs de citoyens jouent un rôle capital en fournissant aux personnes démunies les moyens nécessaires pour combattre, plutôt que de se laisser abattre, et en leur montrant à s'affirmer et à articuler leur pensée. Elles peuvent [62] s'attendre à avoir de meilleures conditions de vie en autant que leur lutte soient collective et organisée, car seules, elles sont généralement impuissantes à faire changer les politiques publiques. Il ne faut pas oublier qu'elles se heurtent à un mur de résistance incroyable. Le rôle d'un fonctionnaire, ne l'oublions pas, est celui de s'en tenir aux politiques établies et de garder ses cadres supérieurs heureux en portant à leur attention le moins de problèmes possible. Au niveau supérieur de la gestion, on ne veut entendre parler que de solutions, pas de la misère que vivent les gens, et surtout pas de cas individuels.

Souvent, le résultat des groupes de pression n'est pas palpable, un peu comme ceux qui plantent des arbres en sachant qu'ils ne pourront jamais s'asseoir dessous. Il arrive toutefois d'avoir la preuve tangible que des objectifs précis ont été atteints. C'est ainsi qu'à la suite de demandes répétées de la part du Comité des 12, le gouvernement a adopté une politique qui consiste à donner aux clients inadmissibles un préavis d'un mois avant de terminer leur assistance et il a mis en oeuvre un système qui consiste à les informer du calcul détaillé de leur admissibilité.

Les comités de citoyens peuvent contribué grandement à la reconstruction sociale de cette province. En resserrant les mailles, une à la fois, le filet de sécurité redeviendra le ressort en cas de nécessité qu'il était avant que les mailles se sont échanrées.

[63]

La dé-McKennisation.

BIBLIOGRAPHIE

[Retour à la table des matières](#)

1. L'Acadie Nouvelle, « Le bilan de parcours de Frank McKenna », 28 juin 1994.
2. Thériault Joseph-Yvon, L'Acadie Nouvelle, 7 avril 1994.
3. L'Acadie Nouvelle, 11 mai 1982.
4. L'Acadie Nouvelle, 24 septembre 1993.
5. L'Acadie Nouvelle, 29 juin 1992.
6. Selon un reportage diffusé sur les ondes de la Société Radio-Canada en 1998.
7. L'Acadie Nouvelle, « Le bilan de parcours de Frank McKenna », 29 juin 1994.
8. Comité des 12, document no 71, Caraquet, N.-B., 28 septembre 1993.
9. Ministère des Services sociaux, Les Services aux femmes célibataires, province du N.-B., dépliant publié en juin 1979.
10. Province du N.-B., Social Welfare, Program for Equal Opportunity, dépliant produit vers 1967.

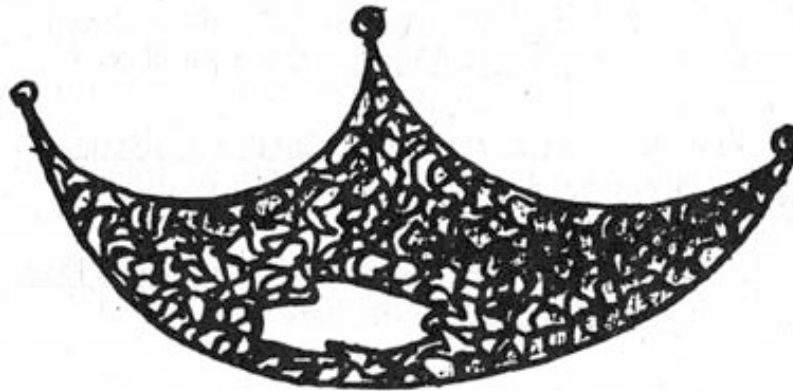
11. Chanoine Lyons, La Somme de Saint Thomas d'Aquin résumée en tableaux synoptiques, Éd. Apostolicum, Montréal, 1957, réédition, p.451.

12. Ministère de l'Aide au revenu, Création de nouvelles options, document de travail, province du N.-B., décembre 1993.

13. Accueil Ste-Famille, Mémoire soumis au groupe d'étude sur l'habitation, Tracadie, N.-B., avril 1988.

[64]

Les mesures sociales nous aident à faire face aux risques sociaux comme la vieillesse, la maladie, les accidents, les pertes d'emploi et l'incapacité de travailler. Ces mesures sont notre filet de sécurité sociale. Quand elles sont absentes, le filet est troué et nous sommes désemparés, insécures et vulnérables.



Fin du texte